L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73,

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 12 JUIN 1869.

42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires - Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 12 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Exonérateurs, rue Royale, à midi—Trois terrains situés dans le Deuxième District, face aux rues St-Pierre et Ursulines, entre Bend et Burgundy—Un terrain avec bâtisses, dans le Quatrième District, face à la rue Chartres, et un terrain contigu.—Six terrains situés dans le Quatrième District, avec bâtisses, dans l'ensemble entre les rues Jackson, Philipp, Prytanée et Fleurissonne.—Et à 10 1/2 heures, sur les lieux, les meubles et effets qui se trouvent dans la maison No 177, rue de la Douane.

Par P. J. Spence, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, à midi, un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, Faubourg Dauphine et Ursulines—Aussi 200 actions du Louisiana Ice Company.

Par F. Odinault, à la Bourse d'Encan St.-Charles, rue St-Charles, à midi, cinq terrains dans Pilot compris entre les rues Conti, Bienville, Alexandre et Murat; quatre d'entre contigus, compris entre les rues Annette, St-Antoine, Espérance et Lot. Quatre lots de terre, rue Claiborne, entre François et Union.—Un lot de terre au Bon Secours Trémé, face aux rues St-Pierre et Orleans, entre Gelvez et Johnson—Ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une maison haute en bois, sur la rue d'Orléans. Une autre grande bâtisse à étage, dans la cour, contenant plusieurs chambres, et une troisième bâtisse haute construite sur la rue St-Pierre.

Par O. de Fériet, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, à midi—Trois terrains de prix: deux dans avec bâtisses, formant l'angle des rues St-Pierre et Miro, sur la ligne de chemin de fer d'Orléans.

Par C. E. Dirachey & Co à la Bourse des Négociants et des Exonérateurs rue Royale, à midi—Une belle résidence d'angle à Mandeville, donc l'île bordant sur les rues Gérard et Claiborne, le Lac Pontchartrain et l'Avenue Marigny, ensemble avec l'ameublement. De plus, une bonne résidence en bois à deux étages, située rue de Manda, entre Chemin et Bayou et la rue des Ursulines.

Par O. Vaisson, à 11 heures, au No 63, rue Tchoupitoulas—Quatre lots de terre.

Aussi, à l'ancienne place de vente de la Bourse de la Commerce, presque en face de la rue du Bassin—Chevaux, mulets, charrettes, drays, baggies, voitures, &c.

Aussi, au No 43 de la rue Tchoupitoulas—Grabes de chaux.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Mobilier complet, linge et chaussure.

Par F. Fernandez, au coin des rues St-Louis et Chartres—Marchandises sèches, habillements, chapeaux, cuivres et vaisselle.

Par S. J. Montgomery, aux derniers de P. Limar, rue Gravier, à 10 1/2 heures—Six beaux chevaux de selle et de harnais, poitrine et croupe, beaux mulets d'habitude, mules et ânes, jolis baggies couverts et découverts, charrettes, selles, &c., et à sa salle d'encan, rue de Camp—Un assortiment général de meubles.

Par R. Rogers & Co, à leurs salles d'encan, 64 et 67 rue de la Vieille-Levée—200 cuisses bottes et souliers et 20 mines bottes et Congress cuisses.

Par Fred Thomas, No 30, rue Vieille-Levée—Superbes meubles de fantaisie, sonnette.

☞ Achetez vos cigarettes et cassoula chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCORN,
135.....Rue des Remparts.....135

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée et vagues, de valeur, à vendre par le Sheriff.

Nous appelons l'attention du public sur les ventes à l'encan qui auront lieu ce jour, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exonérateurs, rue Royale, par le ministère du Sheriff. Ces ventes comprennent:

Six terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Jackson, entre celles Prytanée et Fleurissonne (aujourd'hui Colisée), Quatrième District.

Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés rue Chartres, entre celles St-André et Ste-Marie, même District.

Six Dixième d'un terrain, contigu au susdit terrain, près de rue de Sèpée.

Et trois terrains, faisant face aux rues St-Pierre et d'Orléans, entre celles Dorgenois et Broad, Deuxième District.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera, aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, à l'adjudication de vagues et meubles qui se trouvent dans la maison située au No 177 rue de la Douane, Deuxième District.

ATTENTION!

☞ Vente de jour, par Eugène Tessier, sept cents barriques, vertes, de un tiers, à la convenance des marchands. Vente sans limite.

Cuba et les Républiques de l'Amérique du Sud.

On annonce à Washington que la convention qui doit régler les difficultés existantes entre l'Espagne et les républiques de l'Amérique du Sud se réunira incessamment pour se mettre à l'œuvre. Si cela est, nous devons que nos sœurs républiques, c'est à dire le Pérou et le Chili, aient reconnu les révolutionnaires cubains. On ajoute que l'administration fédérale n'a reçu aucune information sur cette reconnaissance et que les mêmes prises par ces républiques en faveur de Cuba n'aboutiront à rien. Cette assertion est un peu hasardée. Une reconnaissance pareille a la valeur qui lui donnent la situation, le caractère et les dispositions des puissances qui reconnaissent. La, reconnaissance formelle des belligérants par la France et l'Espagne n'est pas équivalu à plus que la reconnaissance de leurs droits de belligérants, car cela n'eut donné au Sud aucun soldat ni un navire, et ses ports n'en seraient pas moins été demi-vaincu bloqués. La reconnaissance aurait pu avoir plus de valeur si l'Angleterre avait voulu en être, en égard aux complications qu'aurait pu faire naître les corsaires de blocus et les pirates anglais, ainsi que les appelle M. Sumner. Mais ici, le cas est différent; la reconnaissance aurait une valeur particulière à raison des griefs que le Pérou et le Chili ont contre l'Espagne et à raison aussi de la nature de leurs équipments envers cette puissance. La déclaration par le Pérou et le Chili qu'ils reconnaissent la gouvernement révolutionnaire équivaudrait à une alliance active, la convention convoquée à Washington pour arranger les différends entre ces Etats et l'Espagne serait à peu près sûre d'échouer, et les échec équivaudrait à la guerre.

Mais on n'en est pas encore là. Tant qu'il sera question de la réunion de la convention, on pourra croire que la reconnaissance dont on a parlé n'a pas eu lieu, car cette mesure mettrait immédiatement fin à tout projet de règlement diplomatique. Sans regardons une reconnaissance des révolutionnaires cubains par le Pérou et le Chili, ou ce moment, comme ayant que chose de semblable à une déclaration de guerre à l'Espagne. La convention, si elle se réunit, donnera donc une idée exacte des dispositions des gouvernements péruvien et chilien, et il leur sera facile alors, par leurs demandes, de faire échouer tous les efforts de conciliation des négociateurs espagnols.

Peut-être les gouvernements péruvien et chilien ne sont-ils pas encore prêts à agir, et dans ce cas il cherchera à gagner du temps, moyen que leur offriraient les délibérations d'une convention qui n'aura pas une matière bien précise à discuter. Cette affaire rappelle pas à celle de l'Alabama entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Si les Etats Unis demandent trop, l'Angleterre fera valoir en faveur de compte d'anciennes difficultés qui n'ont jamais eu de solution, et chaque partie insistera plus ou moins, suivant ses dispositions guerrières. On sait que des griefs du Pérou et du Chili contre l'Espagne ne datent pas d'un jour; par conséquent, les représentants de ces deux républiques auront un immense cercle pour se mouvoir, si les y sont autorisés par leurs gouvernements. Dans tel cas, vu les difficultés de toutes sortes où l'Espagne est plongée, il est naturel de penser que les diplomates péruvien et chilien recroit un peu exigeants; reste à savoir si les représentants de l'Espagne voudront les mettre complaisamment sur tous les points et s'ils auront reçu ordre de se prêter sans limites aux bel cessités des circonstances.

Il faut donc que les révolutionnaires cubains attendent, et ce sera pour ce fait comme de temps. Le pourront-ils? Les dernières nouvelles reçues de Cuba sont mauvaises pour les deux partis. Si les Cubains n'ont pas de la dessus les Espagnols ne l'ont pas mieux, bien qu'ils aient incontestablement l'avantage de la discipline militaire et du nombre. Cette discipline, toutefois, ne les empêche pas de se livrer à des mouvements politiques qui n'ont rien d'édifiant. La déposition violente du capitaine-général et la déposition non moins violente de deux ou trois gouverneurs ne sont pas des moyens encourageantes pour les amis de l'ordre et de la paix. Mais y voyez comme un symptôme de révolution partout. Des soldats, volontaires ou non, qui se livrent à des pronunciamentos, ne sont pas seulement que moins dangereux pour l'Espagne que les insurgés cubains eux mêmes, et nous ne serions nullement étonné d'apprendre qu'ils ont la prétention d'élever, dans leur propre intérêt, un gouvernement qui ne serait si stable ni espagnol et sur lequel eux seuls pourraient compter. Le capitaine-général attends toutes fois, sans doute, à cet état de choses, en prenant la place de l'homme qui n'a eu si peu de rester. Mais ce dénouement d'un côté n'aboutit pas forcément le dénouement de l'autre. De Blois vient tout seul, à ce qu'il paraît, c'est à-dire sans addition de troupes. Trouvera-t-il donc son génie plus de ressources que Lersundi et Dulce n'en ont trouvé dans le leur? On dit que oui, mais l'avenir seul pourra nous éclairer sur ce point.

LIVRES NOUVEAUX.—MM. Hébert et Escouse viennent de recevoir par le steamer "Perry" un grand assortiment de livres et brochures à bon marché, et plusieurs nouveautés très recherchées. Nous renvoyons le lecteur à l'annonce de MM. Hébert et Escouse dans l'établissement offre toujours ce qu'il y a de plus intéressant dans la littérature française.

Les Abattoirs du Croissant.

Nous avons dit hier que ces abattoirs constituaient trois monopoles au lieu d'un et que toute cette affaire était le plus abominable abus de pouvoir qu'une législature ait jamais commis en aucun pays. En effet, l'abus est d'autant plus odieux que ces monopoles ont été imaginés et combinés dans l'intérêt de quelques personnes seulement. Un gouvernement n'est pas tout réclamer pour lui un tel moyen de revenu et, nécessaire, et un gouvernement obéré eût dit: "Le monopole dans il est quelque est oppressif, mais nous le demandons en faveur de l'Etat qui a besoin de subsides et qui ne sait où en prendre; nous n'avons pas d'autre ressource et si elle nous est refusée, nous serons obligés d'avoir recours à une taxe additionnelle." Le monopole, en ce cas, en plaît l'exploitation de la boucherie par l'Etat, serait chose excusable. Cette exploitation ressemblerait en quelque sorte à la vente exclusive du tabac par la régie de France, vente qui produit un revenu considérable à l'Etat.

Sans la régie des tabacs, le gouvernement de France se verrait forcé de recourir à la perception de quelques centimes additionnels sur la propriété foncière. Seulement la comparaison offrait en faveur du gouvernement français, car on peut se passer de tabac; mais tabac, on peut vivre et même vivre mieux; la vérité est que la régie de France n'opprime qu'une mauvaise habitude dont il serait heureux que le monde fut corrigé. Mais la régie qu'on a établie lui frappe sur matière alimentaire, la première et la plus indispensable de toutes, sans laquelle on pourrait difficilement vivre, la viande de boucherie; et ce qu'il y de plus révoltant, c'est que cette régie est établie non au profit de l'Etat, qui est si obéré, non au profit de la ville, qui n'est guère plus riche, mais au profit d'un petit nombre d'industriels à qui une législature criminelle a ronde gratuitement faire un cadeau annuel de 400,000 ou 500,000 piastres, et pour être plus, aux dépens des propriétaires de trois paroisses, c'est-à-dire aux dépens d'autrui.

L'Etat perd donc tout, ainsi que la ville, et c'est une douzaine d'individus qui prennent tout. Encore, si les industriels dont nous parlons étaient dans leur droit absolu, si leur droit facilitait beaucoup, il y aurait cela de moins à leur reprocher; mais on dirait qu'ils ont voulu enchérir sur la loi, en faisant de leur odieuse spéculation un établissement vexatoire pour tout le monde. Ces abattoirs ont été construits sur la rive droite du fleuve, justement là où est loin de se trouver le gros de la population des trois paroisses. Il faut donc traverser le fleuve pour aller aux abattoirs et retraverser le fleuve pour apporter la viande aux marchés de la ville. Nous ne parlons pas des traversées de front la nuit alors d'avoir la viande aussi fraîche que possible. Et quand le fleuve sera couvert de brouillards depuis, ce qui est de l'ouverture fréquente pendant l'hiver et même avant et après l'hiver, comment pourra-t-on se diriger d'une rive à l'autre? Que d'accidents n'aura-t-on pas à redouter! En plus jour, les accidents arrivent sur le fleuve, que sera-ce donc quand il faudra faire des traversées de nuit au milieu des brumes? Le site où sont ces abattoirs a donc été mal choisi et cela seul les condamne.

Ils sont, en outre, trop petits et ne pourraient suffire à supposer qu'ils servent jamais. A-t-on jamais on n'y voyait que 40 poulins d'un côté et 18 de l'autre. Cet arrangement répond-il aux exigences de la loi qui requiert une installation suffisante pour abattre chaque jour 500 pièces de bétail? Les abattoirs ne peuvent contenir plus de 500 têtes; où mettre alors les animaux qui arrivent quelquefois en grand nombre et qu'il faut garder en bon état jusqu'au jour où ils sont livrés aux abattoirs? Les parcs consistent en deux hangars, au toit plat, sous lequel la chaleur est intense; les animaux y sont nécessairement fort mal. Ces parcs sont séparés des abattoirs par la route qu'il faut traverser continuellement pour aller des uns aux autres, ce qui obstrue la circulation publique et fera du chemin en cet endroit un cloaque perpétuel. Evidemment tout cela est à refaire sur tout cela, comme nous l'avons dit hier, est gênant, insuffisant et inservable. Nous terminons donc comme nous avons commencé, en disant que les abattoirs du Croissant sont une honte à la raison publique et qu'ils doivent être abolis.

Nouvel Imbroglio à Jefferson.

Jeudi dernier, le juge Cooley avait lancé une injonction, interdisant au Bureau métropolitain, au surintendant de police et autres personnes, d'exercer aucune autorité dans la ville de Jefferson, de toucher dans les affaires officielles du maire et du Conseil de ville, et leur ordonnant de restituer la bâtisse connue sous le nom de City Hall. Cette injonction, dressée par l'Hon. juge Ogden, de Greensville, avait été remise jeudi soir au Bureau métropolitain, au Surintendant de police Cain, et au capitaine Batchelor, agissant comme chef de police à Jefferson. Cet autorité en est demandé la levée hier matin au juge Cooley, en offrant caution.

Le juge Cooley, jugeant en droit strict, a répondu qu'on ne pouvait demander la levée d'une injonction quand l'affaire qu'elle concerne n'est pas plaidée au fond et qu'il ne pouvait non plus accorder un appel suspensif pour une décision qui n'est pas finale, en conséquence, la demande des métropolitains a été repoussée. Le juge a ajouté:

"Dans cette affaire, pendant que les autorités de Jefferson étaient dans l'exercice paisible de leurs devoirs, quand leur droit à exercer ces pouvoirs et quand la question relative à la réception de la police métropolitaine dans la ville de Jefferson, étaient devant les cours, le Bureau Métropolitain a mis de force et prit possession de l'Hôtel de Ville, et commencé à exercer ces pouvoirs en violation de la loi, ce que justement l'injonction avait en pour but de prévenir.

Maintenant voici ce qui s'est passé hier matin à Jefferson: Vers sept heures, quand tout le monde se préparait à vaquer paisiblement aux affaires de la journée, une bande d'hommes armés, conduite par T. L. Mouton et Moody, appuyés par une bande de police Métropolitaine, est entrée dans le Conseil d'Etat Hall et au moyen de fausses clés a pénétré dans les bureaux du contrôleur, du trésorier et de l'avocat de ville et en a pris possession.

Les envahisseurs, une fois dedans, n'y sont formés à clé, ont ouvert les fenêtres de derrière et en mettant un des leurs de planton à la porte, ont refusé d'admettre le public, et même les personnes qui avaient des affaires avec les diverses bureaux. Tous les revenus et toutes les valeurs de la ville dans cette cité ont enlevés, ainsi que tout fait ce qu'ils ont voulu, et qu'ils agissent complètement les conseils du trésorier Lagrone et de contrôleur Mather. Une grande force de métropolitains a été réunie autour du City Hall et de nombreux piquets ont été placés en divers endroits pour empêcher toute démonstration contre l'invasion accomplie. Conseil a été donné à MM. Lagrone et Mather de solliciter un writ contre Moody et Mouton, coupables d'avoir pris violemment possession de leurs bureaux.

Maintenant ces hommes retiennent leurs offices par la force des armes et refusent de céder la place, disant qu'ils l'ont prise et qu'ils la gardent en vertu de la commission à eux délivrée par le gouverneur Warmoth, que l'on dit que Judge Cooley n'a aucune valeur pour eux et qu'ils n'en tiennent pas compte. Le Bureau Métropolitain partage leur opinion et les appuie. Les membres de ce Bureau disent que Dunn est le président. C'est McDuffie qui occupera cette place.

On voit par ce qui précède que si le peuple de Jefferson n'est conformé à la loi, les Métropolitains font le contraire et qu'ils la violent. Il ne leur reste plus, en vertu l'exemple du gouvernement, qu'à appeler l'intervention du général Meower pour les contraindre dans leur révolte contre la justice organisée et régulière du pays.

En attendant qu'ils se décident à employer ce moyen de savoir à exposer lundi matin devant le juge, les raisons pour lesquelles ils ne devraient pas punis pour mépris de cour. Les défenses de chérif étaient occupés hier soir à leur remettre des notices, ce qui a fait croire faussement qu'ils étaient alliés à Jefferson pour demander la cession de l'Hôtel de Ville aux commissaires, et que le ministère public Cain avait envoyé des fonds additionnels de police pour défendre les métropolitains.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui en vend au No 182 de la rue du Canal. On ne payé ni rée ni commission.

En pressant de coin, demandez du strop mentionné par E. Turpin, 93, Vieille-Levée.

☞ Nous parions, rarement, dans les colonnes de ce journal, des mille et un articles composés sous le nom de "médicaments patentés." Nous faisons, cependant, une exception dans le cas actuel afin d'appeler l'attention sur le "B. T.—1869.—X. Plantation Bitters" (amère d'habitation). Nous désirons qu'on sache que nous ne le faisons ni à la demande des propriétaires ni de parties intéressées; c'est, de notre part, un simple devoir envers les personnes qui souffrent de faiblesse et des différentes maladies qui proviennent de l'impureté du sang. Ayant en recours (avec médiance d'abord) d'après le conseil d'un ami, nous avons acquis la certitude que c'est un excellent remède. Nous lui devons notre guérison.

EAU MAGNOLIA.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et coûte moitié moins.
8 juin—8,10,13—v&a.

COMPAGNIE DE CHATTANOOGA.—Nous apprenons que quelques personnes ayant des titres qui doit traverser le chemin de fer de Chattanooga dans le Troisième District, sont mécontentes de l'estimation des experts et quelles ont intenté une action contre la Compagnie, devant la Chancellerie Cour de District. Ces propriétaires font bien même dente, s'ils ne quittent décisivement leurs, mais nous les engageons vivement à être modérés dans leurs demandes. La Compagnie de Chattanooga dépense en ce moment beaucoup d'argent pour nous doter tout à la fois de deux chemins de fer, l'un allant au Nord-Est et l'autre allant à l'Ouest, de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique; la Compagnie fait donc en ce moment plus pour nous que nous ne le ferons jamais pour elle; cela est sûr. Ne soudoyons ni à droit à nos égards. Nous exprimons cette opinion sans blâmer personne et en admettant pleinement que s'il y a eu des estimations injustes, il faut qu'elles soient rectifiées et corrigées.

Nouvelles Électorales.

Paris, 25 mai.

Le résultat général des élections doit, quelque nous, se résumer dans les trois points suivants:

Echec décisif, si, sur toute la ligne, des candidatures ministérielles.

Echec de la plupart des candidatures de nuances intermédiaires.

Triomphe partiel des candidatures ultra-radicales.

A Phnom actuelle, MM. Banesi, Gambetta et Ranpell sont nommés chacun dans un de deux collèges. Mais M. Thiers n'a été nommé qu'un part. M. Jules Favre, qui passe à l'état de ballotté et de ballotté, reste également en échec.

M. Glais-Bizoin a été battu.

M. Cazalis Périer a été battu.

M. d'Andifret Pasquier a été battu.

M. Lavertujon est ballotté, mais chances probables de succès.

M. le duc Decazes est battu.

M. Prévost Paradol a été également battu.

Exit, si, sur toute la ligne, les candidats ordinaires (ou ceux) ne sont pas élus, triomphe partiel.

En regard, il est plus ferme l'immense majorité acquise aux candidats officiels.

Le résultat de la lutte sera donc celui-ci:

Suppression par le suffrage universel universel de toutes les nuances intermédiaires, de toutes les opinions moyennes. Nous nous trouvons donc, mais l'avoir voulu, que l'avoir cherché, mais une situation aussi nette et aussi tranchée que celle qui existait au début de l'Empire, à savoir: d'une part, une minorité révolutionnaire irréconciliable, de l'autre le gouvernement appuyé sur l'immense majorité de la nation.

Quels résultats extrêmes, on n'est pas nous qui l'avons dits. Nous aurons souhaité mieux, il y a dix ans mois absolus et moins tranchés, mais elle existe, et il est plus au pouvoir de personne de la supprimer. Nous ne sommes pas conséquentes avec fermeté, et nous nommes plus que nous ne le ferons jamais pour nous dire que nous ne ferons jamais pour nous dire que nous ne ferons jamais pour nous dire que nous ne